



Délais entre 2 Ruptures Conventionnelles

Par EmileEbeniste

Bonjour,

Je suis ébéniste dans une entreprise de 4 personnes (patron compris). Mon collègue a signé une rupture conventionnelle la semaine dernière. J'ai récemment également demandé une RC à mon patron mais malheureusement, il m'a informé que comme nous sommes une petite entreprise, il ne peut pas y avoir 2 RC si rapprochées car elle ne serait pas acceptée par la commission. Il prétend qu'il y aurait un délais de 6 mois entre 2 demandes de RC pour que ça passe.

Mais je me suis renseigné de mon côté auprès d'une amie qui est responsable RH depuis 10 ans qui m'a dit qu'elle n'avait jamais entendu parlé d'un quelconque délais entre 2 RC et qu'elle trouvait ça bizarre. Elle dit que ça pourrait être mal vu mais dans le cas d'une entreprise qui ferait des RC trop récurrentes, ce qui n'est pas le cas. Il n'en a fait que 2 en 15 ans. Elle m'a conseillé d'en rediscuter avec mon patron pour le rassurer et de lui dire qu'on peut quand même essayer car dans le pire des cas c'est refusé, mais ça n'engendre rien pour l'entreprise.

Qu'en pensez vous ?

Merci beaucoup

Emile